

L'ÉNERGIQUE

MARS 2013
VOLUME 7 | NUMÉRO 1



AQCIE



L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
CONSUMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ

1010 rue Sherbrooke Ouest, Bureau 1800
Montréal (Québec) H3A 2R7

Téléphone : 514 350-5496
Télécopieur : 514 286-6078

www.aqcie.org

TABLE DES MATIÈRES

Mot du président

Une nouvelle vague d'industrialisation, quel beau risque ! 2
Les surplus d'électricité peuvent être un moteur du développement industriel.

Mot du directeur exécutif

Des partenaires essentiels à la création de richesse..... 4
Pour que les industriels jouent leur rôle, les tarifs d'électricité doivent être compétitifs, stables, prévisibles et flexibles.

Analyse des marchés d'exportation 6
Olivier Charest, analyste pour l'AQCIE/CIFQ
Une embellie dans les prix à l'exportation pourrait aider le gouvernement à boucler son budget

Il est déjà temps de prévoir les interruptions électriques de 2014 8
Émilie Allen, Cascades
Profiter du programme d'énergie interruptible, ça se prépare !

Quoi de neuf à la Régie ? 9
Survол de la dernière, et très mouvementée, année réglementaire



Mot du président

Une nouvelle vague d'industrialisation, quel beau risque !

Par Nicolas Dalmau
Président du Conseil de l'AQCIE et
Directeur, Énergie et développement stratégique,
Alcoa Canada

Les économies occidentales vacillent et cherchent désespérément des façons de maintenir leur niveau de vie et d'équilibrer leurs finances publiques. Au Québec, les ressources naturelles abondantes, notamment forêt, minerais, pétrole et gaz naturel, sont souvent cités comme une panacée pouvant nous prémunir contre les soubresauts économiques planétaires.

Nul doute que ces secteurs sont d'importants vecteurs de création de richesse et que le Québec doit miser sur eux. Mais l'exploitation des richesses naturelles n'est pas simple, en raison notamment de l'éloignement de la ressource, du cadre réglementaire encore à définir qui doit assurer la viabilité économique des investissements massifs que cette exploitation requiert et de l'opposition assez généralisée au Québec de groupes de pression.

Nous avons aussi une autre source de richesse ici, assez exceptionnelle celle-là. Bien qu'elle ait joué un rôle historique dans le développement du Québec, on la considère plutôt ces jours-ci comme un problème, un poids, le fruit de mauvaises décisions : l'électricité!

LES SURPLUS D'ÉLECTRICITÉ, UNE ANOMALIE ?

En commission parlementaire, le président-directeur général d'Hydro-Québec chiffrait les surplus d'électricité à 21,4 milliards de kWh, une situation qui ne devrait se résorber qu'à l'horizon de 2020. Ne pouvant plus être écoulés à bon prix sur les marchés d'exportation, notamment en raison de l'exploitation des gaz de schiste chez nos voisins du Sud, ces surplus représenteraient un coût de l'ordre de 1,5 milliard \$ pour la société québécoise.

D'où proviennent ces surplus ? Peut-être d'un excès de confiance sur les prix et sur les débouchés à l'exportation, mais aussi d'une demande locale, principalement industrielle, beaucoup plus faible que prévue. La crise économique mondiale de 2008-2009 qui perdure n'y est pas étrangère.

Mais les surplus ne sont pas une anomalie. Ils sont tout à fait naturels dans le cas de la grande hydraulité, une filière qui distingue le Québec puisque l'éolien et les mini-centrales peuvent se construire dans de nombreuses autres régions du

monde. En effet, la mise en exploitation de grands complexes hydroélectriques apporte une surabondance d'électricité jusqu'à ce que la demande ait rattrapé l'offre, et il faut alors que d'autres complexes soient déjà en chantier pour prévoir aux besoins futurs.

Or la situation de surplus actuelle pourrait fort bien ne pas être un problème. Bien peu de juridictions de par le monde ont en fait la chance d'être aux prises avec un si « beau problème ». Car cette surabondance cyclique est à l'origine de périodes de croissance inouïe au Québec.

LES CONTRATS « À PARTAGE DE RISQUE », UNE CATASTROPHE ?

Dans les années 1980, les contrats d'électricité « à partage de risque », que plusieurs considèrent aujourd'hui comme une catastrophe, ont permis d'attirer au Québec, sur une période de quelques années seulement, plus de 10 milliards \$ d'investissements en implantation ou en expansion d'usines.

Trente ans plus tard, ces industries sont toujours là¹, soutenant des dizaines de milliers d'emplois et les activités socio-économiques de régions entières. Elles investissent chaque année des milliards de dollars pour maintenir et améliorer leurs installations. L'importance des investissements initiaux et récurrents des industries grandes consommatrices d'électricité font en sorte qu'elles s'installent pour des décennies. Ce que bien peu d'entreprises peuvent dire aujourd'hui.

Comme catastrophe, on peut penser à pire ! La véritable catastrophe aurait été de ne pas consentir ces contrats et de laisser ces entreprises aller créer leur richesse ailleurs qu'au Québec.

Autre bilan de ces terribles contrats « à partage de risque » : nous avons d'immenses ouvrages hydroélectriques aujourd'hui amortis, dont les coûts d'opération sont très bas et qui nous donnent les moyens de penser à des projets d'avenir, comme l'électrification des transports. Ce cycle : construction, exploitation, amortissement, se poursuit avec les autres grands ouvrages hydroélectriques, assurant aux Québécois une richesse durable.

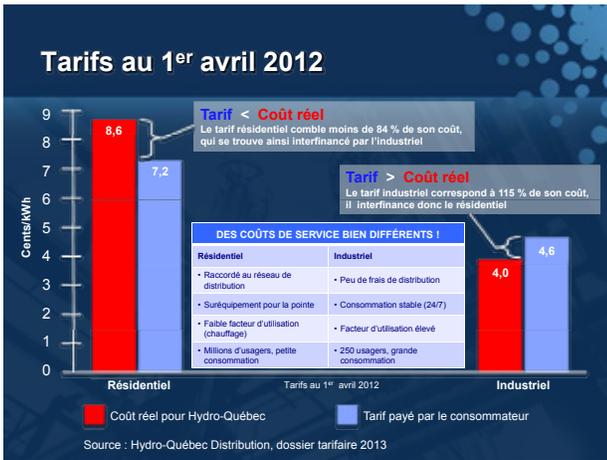
>>>

1. À la seule exception de Norsk Hydro, usine de fabrication de magnésium primaire établie à Bécancour, qui a fermé ses portes en 2008, après 19 ans d'activité, le prix du magnésium étant devenu insoutenable à la suite de mesures de dumping exercées par des entreprises chinoises.

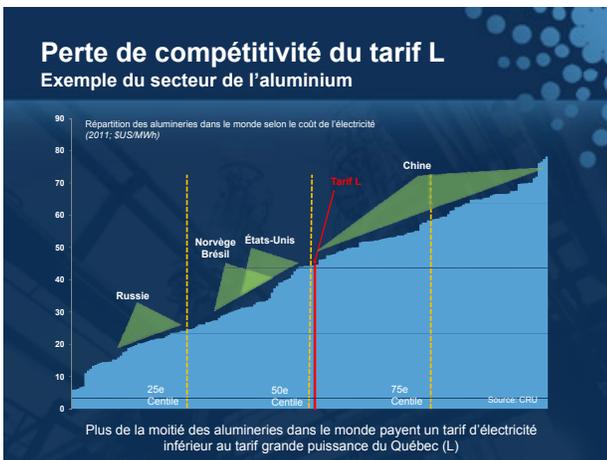
POURQUOI Y A-T-IL MOINS DE NOUVELLES IMPLANTATIONS AUJOURD'HUI ?

Assurément, le climat économique y est pour quelque chose, mais cette réponse un peu facile a le tort de servir trop souvent d'excuse.

Considéré ici comme un prix plancher, voire préférentiel, le tarif grande puissance (tarif L) a perdu beaucoup de son lustre. Le gouvernement et Hydro-Québec devraient s'employer à informer nos concitoyens qu'il n'est pas un cadeau fait aux industriels et que le tarif L est non seulement rentable, mais qu'il subventionne le tarif résidentiel à hauteur de 250 millions \$ par année, comme l'illustre ce graphique :

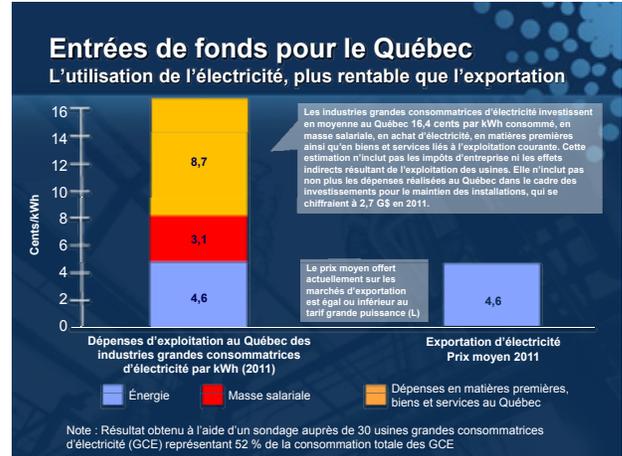


La perception dans le public que le tarif L est un « cadeau » aux industriels nuit à la capacité du gouvernement de tirer pleinement avantage de l'électricité disponible, en l'offrant à un prix réellement concurrentiel. Car, en fait, le tarif L se situe aujourd'hui dans le troisième quartile des prix offerts aux alumineries dans le monde. Cela veut dire, en clair, que plus de la moitié des tarifs d'électricité industriels de grande puissance lui sont aujourd'hui inférieurs et que cette proportion s'accroît. Pas besoin de s'expatrier au Moyen-Orient, de meilleurs tarifs se trouvent à nos portes, aux États-Unis.



Et lorsque l'on considère les entrées de fonds pour le Québec associées à l'utilisation de l'électricité par les industries grandes

consommatrices d'électricité, on s'aperçoit qu'elles atteignent plus de 16 cents du kWh. Près de quatre fois plus que ce que l'on peut retirer de l'exportation, et nettement plus que le coût marginal de production de l'électricité. Il existe donc une importante marge pour consentir des contrats à prix concurrentiel.



TRANSFORMER LES SURPLUS D'ÉLECTRICITÉ EN SURPLUS DE CROISSANCE

Il était rafraîchissant d'entendre la première ministre dire, à Davos, qu'elle ne « voyait pas négativement les surplus d'Hydro-Québec », que « ces surplus sont disponibles pour attirer au Québec des investissements » et qu'il s'agit « d'un avantage comparatif dont on doit se servir ».

Nous sommes tout à fait de cet avis. Cependant, nous sommes aussi persuadés que le tarif L est insuffisant pour que les entreprises répondent à l'invitation de Mme Marois. Ce tarif est disponible depuis plusieurs années, sous certaines conditions. Force est de constater qu'on ne se bouscule pas au tourniquet pour lancer des projets d'investissements.

Le Québec a une occasion historique de briser la morosité actuelle et de lancer une nouvelle vague d'industrialisation, et plus verte que la précédente aussi, puisque les technologies ont grandement évolué. Une nouvelle vague d'industrialisation qui nous profitera d'autant plus dans quelques années, alors que la reprise mondiale se sera affermie.

Mais pour cela, il faut oser octroyer des blocs d'électricité à des conditions qui permettent l'implantation de nouvelles industries et l'ajout de capacité aux industries existantes. Le Québec tout entier, et particulièrement ses régions, en profiteront pendant des décennies.

C'est le temps, maintenant, de permettre au Québec d'aller chercher sa part du gâteau, et pourquoi pas un peu plus, en favorisant cette nouvelle phase d'industrialisation. Disposer d'un surplus d'une énergie propre et renouvelable, cela ne peut être un problème que si nous n'avons ni la créativité, ni le sens de l'entrepreneuriat nécessaires pour en tirer profit. ■



Mot du directeur exécutif

Des partenaires essentiels à la création de richesse

Par Luc Boulanger
Directeur exécutif, AQCIE

Afin de sensibiliser le gouvernement à l'importance de mieux circonscrire la mesure transitoire qu'il a imposée à la Régie de l'énergie dans le but de saisir les gains d'efficacité demandés à Hydro-Québec, l'AQCIE s'est jointe à plusieurs grandes associations industrielles québécoises pour demander à rencontrer plusieurs des ministres à vocation économique du Québec¹. La ministre Élane Zakaïb a rapidement répondu à notre demande en organisant une rencontre le 19 février dernier, dont les suites sont attendues.

LE RÔLE ESSENTIEL DES INDUSTRIES GCE

Nous lui avons d'abord souligné la relation symbiotique qui existe entre l'hydroélectricité et les industries grandes consommatrices d'électricité (GCE), qui constituent une partie essentielle de la structure industrielle du Québec. Depuis des décennies cette relation est l'une des grandes forces du Québec et, pour se poursuivre, elle doit s'appuyer sur des tarifs d'électricité concurrentiels, stables et prévisibles, assortis de programmes assurant la flexibilité nécessaire pour traverser les cycles économiques.

À la lumière des données statistiques et des résultats du dernier sondage de la société E&B DATA, nous avons pu souligner que les industries GCE exploitaient 148 usines au Québec, consommant plus du tiers de la production totale d'Hydro-Québec et offrant des recettes supérieures à 2 milliards \$ au gouvernement. Plus de 83 000 emplois directs en dépendent, offrant une rémunération supérieure à la moyenne industrielle, sans compter le maintien et la création d'emplois chez des milliers

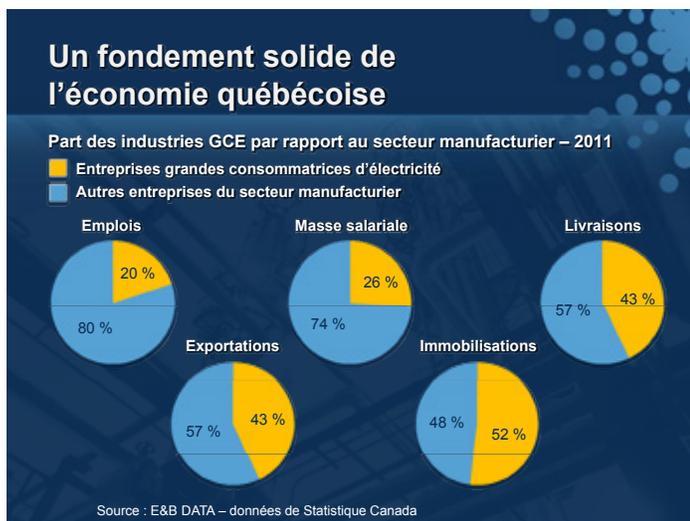
de fournisseurs de biens et services. Le graphique précédent illustre d'ailleurs à quel point le rôle des industries GCE dans l'économie québécoise dépasse largement le simple nombre d'emplois qu'elles offrent.

En survolant les données statistiques de 2005 à 2011, on peut notamment conclure que les industries GCE ont offert, en comparaison du reste du secteur manufacturier, un niveau d'emploi plus stable ainsi qu'une reprise plus marquée des livraisons et des exportations, après la crise économique de 2008-2009.

Cela ne veut pas dire pour autant que tout va bien dans le meilleur des mondes. En effet, il y a seulement cinq ans, en 2008, les industries GCE comptaient non pas 148 usines, mais bien 161, qui consommaient 42 % de l'électricité produite par Hydro-Québec.

Le rôle de moteur socio-économique des industries GCE dans les régions du Québec n'en demeure pas moins un autre élément crucial. E&B DATA estime que plus de 80 % des dépenses réalisées au Québec par les industries GCE le sont à l'extérieur des grands centres urbains². Ces dépenses en région se chiffrent en dizaines de milliards \$ par an et, à l'exception du secteur agroalimentaire, il n'existe actuellement aucun autre secteur industriel en région capable d'approcher cet ordre de grandeur³. Or, comme nous le verrons maintenant, les industriels de ce secteur essentiel sont eux aussi affectés par une situation tarifaire préoccupante, un tarif M devenu dysfonctionnel.

>>>



1. Outre l'AQCIE, les associations ayant participé à cette démarche auprès des ministres Nicolas Marceau, ministre des Finances et de l'Économie; Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles, et Élane Zakaïb, ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec, sont l'Association de l'aluminium du Canada – AAC; l'Association canadienne des carburants – ACC; l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques – ACFPC; l'Association minière du Québec – AMQ, le Conseil de l'industrie forestière du Québec – CIFQ, et la Table de concertation de l'industrie métallurgique.
2. Estimation basée sur l'examen de fichiers-fournisseurs d'entreprises grandes consommatrices d'électricité entre 2008 et 2010
3. Contribution économique des entreprises grandes consommatrices d'électricité au Québec, E&B DATA 2012

PERTE DE COMPÉTITIVITÉ DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ

Le premier des critères tarifaires essentiels évoqués plus haut, la compétitivité, s'est nettement détérioré au cours des ans, comme l'illustre Nicolas Dalmau dans son message du présent numéro. C'est à l'évidence le cas du tarif L qui se situe désormais dans le troisième quartile des tarifs industriels offerts de par le monde. Et c'est aussi le cas des industriels assujettis au tarif M, dont plusieurs sont actifs dans le secteur agroalimentaire, le principal moteur socio-économique des régions du Québec.

L'AQCIÉ, sur la base de ses constatations et d'un rapport d'expert⁴, a démontré devant la Régie de l'énergie que ce tarif était devenu dysfonctionnel, en raison de l'affectation depuis cinq ans de l'essentiel des augmentations au deuxième palier seulement de ce tarif. Cette situation affecte la compétitivité des industriels dont la consommation se situe régulièrement dans ce deuxième palier – et qui ne composent qu'environ 15 % des abonnés à ce tarif – puisqu'ils supportent à eux seuls toutes les augmentations. Afin d'appuyer la compétitivité des entreprises québécoises, il est impératif de corriger la situation des tarifs L et M.

UNE MESURE TRANSITOIRE PORTEUSE D'INCERTITUDES...

Le modèle de réglementation de l'énergie au Québec a fait ses preuves et il est encourageant de voir le gouvernement et la Régie de l'énergie s'avancer vers la réglementation incitative, une approche susceptible d'améliorer encore la situation, tant pour le distributeur que pour ses nombreuses clientèles. Malheureusement, on ne peut apprécier entièrement ces avancées réglementaires, en raison de l'imposition de la mesure transitoire et de l'incertitude qu'elle nourrit. En enlevant à la Régie de l'énergie certains de ses droits et prérogatives, sans indiquer quand et comment ils lui seront rendus, le gouvernement nuit à la stabilité et à la prévisibilité des tarifs⁵.

...ET, DES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES INQUIÉTANTES

Le gouvernement, par sa *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012* (Loi 25), se donne carte blanche pour intervenir en tout temps et pour fixer les règles du jeu de la nouvelle réglementation incitative. En effet, le quatrième alinéa de l'article 48.1 oblige la Régie, dans les objectifs poursuivis par la nouvelle réglementation, à tenir compte de « tout autre objectif déterminé par le gouvernement ». Cette exigence étant de nature à limiter les pouvoirs et prérogatives de la Régie dans l'exercice de ses fonctions, elle constitue une ingérence qui suscite de sérieuses incertitudes quant à l'évolution des tarifs d'électricité au Québec.

Ainsi, l'incertitude entourant la réglementation des tarifs de l'électricité, ajoutée à la perte de compétitivité de ces der-

niers, rend plus difficile la décision d'investir au Québec pour les industries GCE. Or, ces investissements sont essentiels non seulement à la progression de leurs installations québécoises, mais bien à leur maintien et, ultimement, à leur survie. La concurrence est vive à l'échelle canadienne, continentale et mondiale entre les différentes entités des GCE pour attirer les investissements structurants chez elles. Un processus tarifaire entaché d'interventions exogènes peut pousser les investissements vers d'autres juridictions et, une fois ces investissements faits ailleurs, les projets visant le Québec peuvent être retardés ou annulés.

Cela peut sembler alarmiste, mais en raison de l'importance qu'occupe l'achat d'électricité dans les coûts d'exploitation des industries GCE (de 25 % à 80 %), ainsi que de l'envergure et de la perspective de long terme associées à leurs investissements, ces derniers ne peuvent être consentis que dans un contexte de compétitivité, de stabilité et de prévisibilité des tarifs. De plus, des programmes doivent aussi être disponibles pour aider les entreprises à faire face à aux cycles économiques, justement dans la perspective du maintien à long terme de leurs exploitations au Québec.

L'URGENCE D'INTERVENIR

Afin d'assurer la stabilité et la prévisibilité des tarifs, il est essentiel que la réglementation entourant la mesure transitoire circoncrive clairement sa durée. Pour envoyer un signal clair sur sa nature transitoire, cette mesure ne devrait pas durer plus de deux ans. La restitution à la Régie de l'énergie de l'ensemble de ses pouvoirs et prérogatives, à l'échéance de la période transitoire, est tout aussi importante pour restaurer la confiance. Et, tel que prévu dans le cadre de la mesure transitoire, ce délai de deux ans devrait se conclure par l'instauration d'une réglementation incitative qui ne soit pas soumise à « tout autre objectif déterminé par le gouvernement ».

RETOUR À L'ESSENTIEL : LA CRÉATION DE RICHESSE

Dans un tel contexte, la mesure transitoire pourrait être considérée comme une mesure exceptionnelle ayant aidé le gouvernement, pendant une période de temps déterminée, à boucler son budget. Les industries GCE sauraient qu'à l'issue de cette mesure d'exception la réglementation de l'électricité en ressortira non seulement indemne, mais renforcée par l'adoption d'un modèle de réglementation incitative.

En garantissant aux GCE les conditions appropriées – compétitivité, stabilité, prévisibilité et flexibilité des tarifs d'électricité – elles peuvent se concentrer sur ce qu'elles font le mieux : la création optimale de richesse au Québec, dans l'intérêt de tous. ■

4. Consultez le [mémoire déposé devant la Régie](#) et l'[étude sur le tarif M](#)

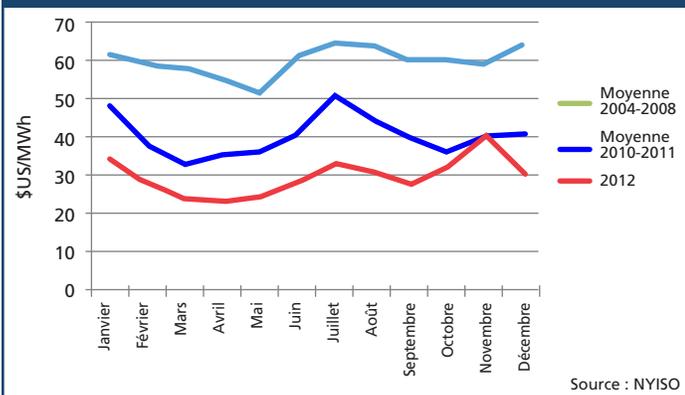
5. Ce sujet est traité plus en détail dans mon texte *De bonnes intentions*, mais il y a la manière, en page 4 de la [dernière édition de L'Énergique](#).



ANALYSE DES MARCHÉS D'EXPORTATION : légère hausse sur NYISO et départ canon sur ISO-NE

Par Olivier Charest
Analyste pour l'AQCIQ et le CIFQ

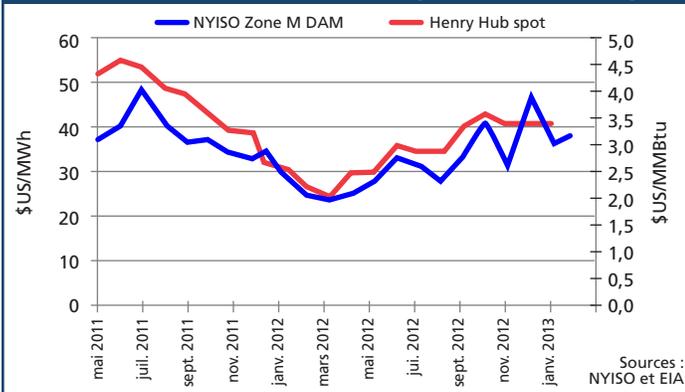
FIGURE 1 : PRIX DAM - NYISO ZONE M



Le prix du gaz naturel – qui a entraîné avec lui le prix de l'électricité – semble avoir atteint un plancher en 2012. Le retour aux prix élevés n'est évidemment pas pour tout de suite, mais nous devrions tout de même voir une légère progression du prix de l'électricité en 2013, en comparaison de 2012, surtout du côté de la Nouvelle-Angleterre où l'année a commencé en lion.

Le prix day-ahead (DAM) de l'électricité à l'interconnexion entre le Québec et New-York (NYISO Zone M) a atteint un creux en 2012 à près de 30 \$US/MWh (équivalant à 3,0 ¢US/kWh), en moyenne; c'est moins que les 34 \$US/MWh de 2009 qui marquaient déjà un creux. À titre comparatif, ce prix était de 60 \$US/MWh pour les années 2004 à 2008, puis de 40 \$US/MWh pour 2010-2011. (voir figure 1 ci-contre)

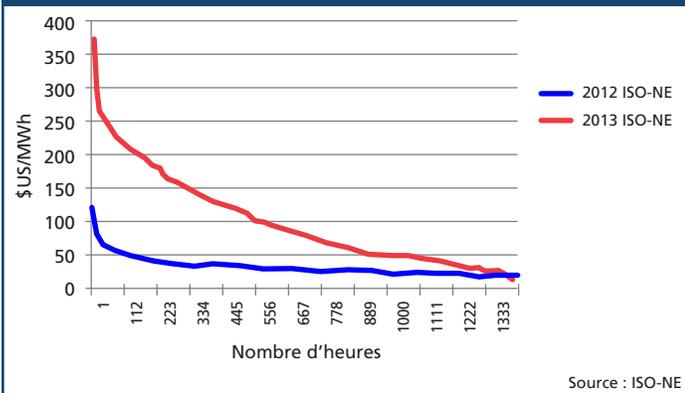
FIGURE 2 : PRIX DU GAZ NATUREL (HENRY HUB) ET DE L'ÉLECTRICITÉ (NYISO ZONE M)



Le prix de l'électricité suit en gros celui du gaz naturel, entraîné à la baisse au cours des dernières années par l'abondance des gaz de schiste. Cet effet a été particulièrement fort au printemps 2012 : en avril 2012, le prix au comptant (spot) du gaz naturel au pôle Henry Hub tombait sous les 2 \$US/MMBtu, alors que le prix DAM de l'électricité à la Zone M avoisinait les 23 \$US/MWh. Depuis, le prix du gaz naturel est remonté jusqu'à 3,50 \$US/MMBtu, pour se stabiliser à 3,30 \$US/MMBtu, alors que celui de l'électricité se rapproche des 35-40 \$US/MWh. (voir figure 2 ci-contre)

Bien qu'il puisse y avoir des fluctuations saisonnières, on devrait généralement s'attendre à des prix similaires pour les trois prochaines années : l'Energy Information Agency (EIA) des États-Unis prévoit que le prix du gaz naturel à Henry Hub oscillera autour de 3,30 \$US/MMBtu¹ jusqu'en 2015, en hausse par rapport à 2,75 \$US/MMBtu en 2012.

FIGURE 3 : DISTRIBUTION HORAIRE DES PRIX JAN-FÉV ISO-NE PHASE I/II



LE MALHEUR DES UNS FAIT LE BONHEUR DES AUTRES

Si les prix du gaz naturel en Amérique du Nord évoluent généralement de la même manière qu'à Henry Hub, des différences marquées peuvent apparaître dans certaines régions. Ainsi, l'hiver rigoureux qu'a connu le nord-est du continent combiné à une capacité de transport insuffisante a créé une situation de pénurie de gaz naturel en Nouvelle-Angleterre. Cette situation a durement touché les exploitants de centrales au gaz naturel qui ne détiennent généralement pas de droits de livraisons garanties (fermes) sur les réseaux de transport de gaz couvrant l'ensemble de leur besoins.^{2,3}

>>>

Ceux qui avaient accès à du gaz sur place le vendaient très cher : le 24 janvier dernier, le prix au comptant du gaz naturel à Algonquin Citygate, un pôle (hub) local, aurait dépassé 31 \$/MMBtu,⁴ soit près de neuf fois le prix au comptant à Henry Hub ce jour-là (3,56 \$/MMBtu).⁵

Cette hausse locale du prix du gaz naturel a entraîné celui de l'électricité, au bonheur des exportateurs québécois d'électricité. En effet, le prix moyen DAM à l'interconnexion Phase I/II reliant les réseaux d'Hydro-Québec et ISO-NE dépasse les 100 \$US/MWh pour les deux premiers mois de 2013, alors que le prix moyen pour la même période en 2012 s'établissait plutôt à 35 \$US/MWh. Sans vouloir suggérer que de pareilles pointes puissent justifier le projet *Northern Pass*, dont nous avons traité dans notre dernière chronique, il est fort à parier que les consommateurs d'électricité de la Nouvelle-Angleterre auraient été heureux de pouvoir compter sur une interconnexion additionnelle cet hiver. (voir figure 3 sur la page précédente)

Il sera intéressant de voir l'impact de cet épisode sur les revenus d'exportation d'Hydro-Québec lors du premier trimestre de 2013. En fonction des données disponibles sur le site d'ISO-NE, nous savons que l'interconnexion Phase I/II a été utilisée pour réaliser des exportations nettes du Québec vers la Nouvelle-Angleterre de près de 1,9 TWh, lesquelles pourraient rapporter jusqu'à 190 M\$US si les exportations nettes ont été rémunérées au prix DAM moyen sur cette interconnexion.

DES REVENUS D'EXPORTATION INATTENDUS EN REMPLACEMENT DE LA « MESURE TRANSITOIRE » ?

Dans la mesure où Hydro-Québec a réussi à tirer profit de cette manne, elle pourrait avoir engrangé jusqu'à 100 M\$US de bénéfices nets supplémentaires - et peut-être même davantage - en comparaison de ce qu'elle aurait réalisé sous des conditions normales. Ces revenus « extraordinaires » pourraient ainsi éponger une partie du manque à gagner allégué par le gouvernement dans son Budget pour justifier la « mesure transitoire » prévue au projet de loi 25, en lieu et

place des sommes que la Régie lui a refusées dans sa récente décision sur les tarifs d'Hydro-Québec Distribution (HQD).

En effet, puisque la Loi 25 n'avait pas été promulguée au moment où la Régie de l'énergie a rendu sa décision D-2013-37, cette dernière a décidé à juste titre qu'elle pouvait déterminer elle-même le niveau des charges d'exploitation d'HQD aux fins des tarifs d'électricité de 2013-14. Les revenus attendus d'Hydro-Québec en 2013 se trouvent donc amputés, en comparaison du montant des charges d'exploitation prévues par l'application de la mesure transitoire et de la Loi 25, d'environ 62,5 M\$ - une somme que les gains extraordinaires présumément réalisés à l'exportation au premier trimestre pourraient potentiellement compenser, afin d'aider le gouvernement à boucler malgré tout son budget 2013-14.

Quant aux gains que le gouvernement comptait réaliser en 2013 au-delà de ces 62,5 M\$ par les coupures de postes annoncées chez Hydro-Québec dans ce même budget, la Loi 25 ne lui est d'aucune utilité puisque la réglementation actuelle permet déjà à Hydro-Québec de les conserver : les économies qu'HQD réalise en réduction des charges d'exploitation prévues dans ses tarifs d'une année donnée viennent gonfler son bénéfice net.

Dans cette optique, il n'est donc plus nécessaire d'avoir recours à la mesure transitoire en 2013 pour atteindre les objectifs du gouvernement. Il est à espérer que le gouvernement se sentira satisfait de cette situation et qu'il évitera de mettre à mal la réglementation de l'électricité par le retrait de prérogatives de la Régie. ■

1. *Annual Energy Outlook 2013 – Early Release*, EIA.

2. Voir notamment [In New England, a Natural Gas Trap](#), article publié le 15 février 2013 dans le New York Times

3. Dans certains cas, ces exploitants sont même « captifs » des réseaux de distribution, lesquels pourront réduire leur approvisionnement en cas de pénurie, comme ils le font avec leurs autres clients industriels dans de telles situations.

4. <http://blogs.constellation.com/energy4business/2013/01/25/northeast-gas-market-experiences-price-spikes-due-to-pipeline-constraints/>

5. Source : EIA

6. Voir le message du DG en page 4 du présent bulletin.



Il est déjà temps de prévoir les interruptions électriques de 2014

Par Émilie Allen
Directrice Corporative Énergie, Cascades
Cascades

Tous secteurs confondus, seulement une vingtaine de clients « grandes entreprises » bénéficient du programme de puissance interruptible d'Hydro-Québec. Je me suis donc demandée pourquoi autant de clients n'y participaient pas.

Plusieurs éléments sont ressortis, que je placerais en deux catégories distinctes bien qu'elles soient intimement reliées. Il y a d'abord la nature des opérations de l'entreprise, qui déterminent la possibilité de moduler la consommation électrique ou non. Et il y a aussi le risque de devoir payer des pénalités assez importantes, en cas de difficultés à réduire la consommation tel qu'entendu au départ.

L'ANALYSE TECHNIQUE

Puisqu'il faut soumettre sa demande de participation au programme avant le 1^{er} octobre, bon nombre de clients rejettent cette option par manque de temps pour la mettre en place. En effet, une telle opération ça se prépare et pas seulement dans des bureaux derrière des ordinateurs. Il faut inclure les gens d'opération afin de développer une procédure simple et claire pour tous. Lorsqu'une interruption survient, Hydro-Québec avise les clients deux heures à l'avance, et cela peut être à 6 h 00 un dimanche matin. On voit ici toute l'importance d'avoir une procédure clairement établie. Il est tout de même possible de prévoir certaines interruptions en période de grands froids. Dans une certaine mesure, votre représentant d'Hydro-Québec peut alors vous aider à prévoir les interruptions.

Votre procédure doit aussi prévoir le retour à la normale. Il est arrivé qu'une usine connaisse beaucoup de difficultés lors du redémarrage et qu'elle perde ainsi beaucoup de production, annulant ainsi le crédit reçu du programme.

Voici quelques exemples d'équipements qui peuvent être mis à profit en cas d'interruption :

- Utiliser les entraînements à fréquence variable pour diminuer le régime de production sans arrêter complètement le procédé.
- Pendant l'interruption, cesser l'agitation et la ventilation qui ne sont pas nécessaires en continu.
- Fermer les appareils de chauffage électrique au profit d'une autre source d'énergie ou même réduire la charge de chauffage pour la période d'interruption.
- Changer le type de production (produire un produit moins énergivore pendant l'interruption).
- Accumuler des stocks pendant le préavis pour réduire ensuite la production au cours de l'interruption.
- Prévoir un arrêt de maintenance flottant qui aurait été nécessaire de toute façon.

LE SPECTRE DES PÉNALITÉS

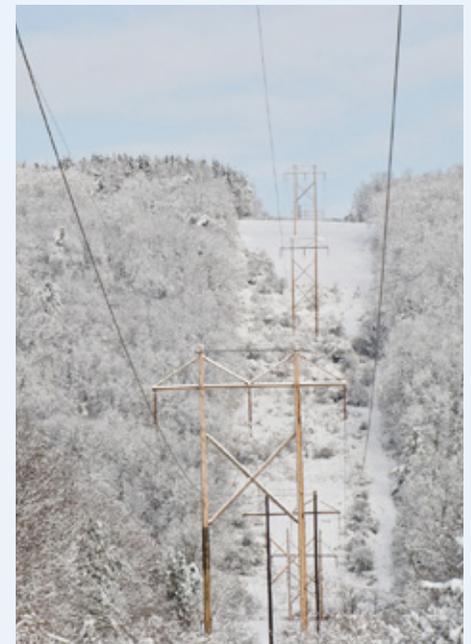
Bien que le fondement du système de pénalité soit tout à fait compréhensible, il n'en reste pas moins que les modalités d'application de ces pénalités offrent bien peu de flexibilité aux industries, en cas de difficulté, ce qui contribue à la faible popularité du programme.

Par exemple, lorsqu'un problème opérationnel empêche une interruption, la pénalité appliquée annule une partie des efforts déployés pour toutes les autres interruptions réalisées au cours de la saison. Il arrive aussi que pour éviter les pénalités associées à la consom-

mation pendant les périodes d'interruption, les entreprises arrêtent plus d'équipements que nécessaire, mettant ainsi la production en péril. C'est exactement ce qu'il ne faut pas faire !

La durée des interruptions est un autre élément. Auparavant, elles pouvaient n'être appliquées que pendant quelques heures, mais il en a été tout autrement l'an dernier. C'est pourquoi l'opération « interruption » doit être bien analysée au départ et bien planifiée par la suite, en s'assurant de la participation des gens d'opération qui appliqueront la procédure, le cas échéant.

Et qui sait, une plus grande souplesse dans l'application des pénalités pourrait encourager un plus grand nombre d'entreprises à participer. Les interruptions redeviendraient alors plus courtes, ce qui avantagerait tout le monde en période de pointe, y compris Hydro-Québec et ses clients résidentiels. ■



QUOI DE NEUF À LA RÉGIE

TARIFS D'ÉLECTRICITÉ : L'ANNÉE DES APPROVISIONNEMENTS

Dans sa récente décision, la Régie a coupé un pourcent à la hausse demandée par Hydro-Québec Distribution (HQD) pour les tarifs d'électricité 2013-14. Cette hausse, initialement prévue à 2,9 %, a été portée à 3,3 % à la suite du dépôt du budget provincial 2013-14, puis à 3,4 % en raison de la mise à jour du taux de rendement. Or, la Régie n'autorise finalement qu'une hausse de 2,4 %, attribuable en bonne partie à la hausse des coûts d'approvisionnement.

Approvisionnements

C'est d'ailleurs sur la question des approvisionnements que certains intervenants, dont l'AQCIE, ont concentré une part importante de leurs efforts cette année, dans un contexte où les surplus d'HQD entraînent des coûts importants. En effet, depuis un an, les revenus qu'HQD peut tirer de la revente sur les marchés d'exportation sont souvent inférieurs au prix de l'électricité patrimoniale (2,57 ¢/kWh, avant pertes).

Sur la question de l'intégration de l'énergie éolienne, dont nous avons traité dans cette même chronique de l'édition de [décembre 2012](#), la Régie a reconnu la justesse de notre analyse qui mettait en lumière les coûts importants de l'entente d'intégration éolienne entre HQD et Hydro-Québec Production (HQP), et qui démontrait aussi qu'HQD n'avait pas été diligente dans la gestion de cette question, n'ayant pas profité de l'expiration de cette entente pour en conclure une mieux adaptée à ses besoins. Ce dossier devrait se poursuivre ce printemps puisque HQD s'est engagée à déposer avant la fin du mois, pour approbation par la Régie, les caractéristiques de la prochaine entente d'intégration éolienne, de même que le cadre proposé pour l'appel d'offres.

Un deuxième combat a été mené sur l'utilisation des Conventions d'énergie différée entre HQD et HQP. Rappelons que ces conventions, conclues il y a près de cinq ans et amendées en 2010, permettent de mettre en banque de l'énergie en période de surplus afin de l'utiliser ultérieurement.

Cette approche semblait tout à fait appropriée pour 2013. En effet, HQD prévoyait se retrouver avec plus de 4 TWh de surplus cette année, même après avoir pris en compte l'arrêt de production de la centrale de TCE à Bécancour,

situation qui perdure depuis 5 ans. L'utilisation optimale des conventions d'énergie différée aurait permis de disposer de près de 2 TWh de surplus additionnels, tout en conservant la possibilité d'utiliser cette énergie à un moment où elle pourrait s'avérer avantageuse financièrement.

Or, HQD préférerait ne pas différer d'énergie cette année, alléguant principalement qu'il lui serait peut-être impossible de la rappeler à temps; ce qui a été contredit, selon nous, par son bilan d'énergie 2013-2027 qu'elle a été contrainte de déposer en audience. Dans sa décision sur cette question, la Régie a tranché la poire en deux en retranchant 30 M\$ des revenus requis d'HQD (baisse tarifaire de 0,3%), reconnaissant ainsi qu'HQD pouvait différer 1 TWh d'énergie en 2013.

Autres sujets

La Régie a retranché une somme similaire des revenus requis 2013-14 d'HQD en refusant d'appliquer les mesures prévues au dernier budget provincial. En effet, à la suite du dépôt du budget, HQD avait amendé sa demande afin d'ajouter 30,8 M\$ aux revenus requis, sans que cette somme ne soit liée à une charge particulière; HQD cherchait plutôt à faire correspondre ses charges d'exploitation au montant prévu au budget, soit 1 469,5 M\$. Bien évidemment, une telle façon de procéder n'était pas conforme au cadre réglementaire en vigueur, ce qui explique le rejet de cette demande par la Régie. Par ailleurs, la Régie ne s'est pas sentie liée par le dépôt du projet de loi 25, par lequel le gouvernement cherche à enchâsser sa mesure transitoire, ne pouvant, à juste titre, respecter une loi non encore adoptée.

Quant aux autres coupures dans le budget demandé par HQD, notons que la redevance versée au Bureau de l'efficacité énergétique (maintenant intégré au ministère des Ressources naturelles) a été revue à la baisse de près de 20 M\$, en plus de faire l'objet d'un compte d'écarts, à la recommandation de l'AQCIE.

Deux coupures additionnelles de 10 M\$ chacune ont aussi été apportées au montant global des charges d'exploitation ainsi qu'à celui de l'amortissement. Dans le premier cas, la décision de la Régie va dans le même sens que la recommandation de l'AQCIE qui visait à faire passer la cible minimale d'efficacité de 1 à 2 %. Rappelons que cette cible s'applique à « l'enveloppe de base », soit à la majeure partie des charges d'exploitation, totalisant près de 1 G\$. Ainsi,

>>>

QUOI DE NEUF À LA RÉGIE

l'augmentation de cette cible se serait traduite, en 2013, par une économie de 10 M\$. Dans le second cas, la décision de la Régie fait écho au trop-perçu constaté par l'AQCIE, entre autres, au chapitre de la dépense d'amortissement des dernières années.

Enfin, la Régie a aussi accédé à une de nos demandes de nature méthodologique. L'année dernière, la Régie avait déterminé que le coût de la dette devrait être mis à jour en fin de dossier tarifaire, tout comme c'est déjà le cas pour le taux de rendement, et elle demandait à HQD de lui faire une proposition en ce sens. Or, dans le présent dossier, HQD n'a proposé qu'une mise à jour partielle, qui n'aurait pas tenu compte de l'émission imprévue de nouvelles obligations en cours d'année. L'AQCIE a dénoncé cette situation et a eu gain de cause. Cette question sera étudiée davantage dans le cadre du dossier à être déposé par HQD et Hydro-Québec TransÉnergie (HQT) sur la politique financière.

TARIFS DE TRANSPORT : HQT PERD EN RÉVISION

HQT avait décidé de ne pas déposer de dossier tarifaire pour 2013, mais à la suite d'une demande de l'AQCIE, la Régie l'y a contraint. HQT avait porté cette décision en appel, alléguant notamment que cette décision était incohérente avec d'autres décisions de la Régie et qu'elle avait été rendue en violation de certaines règles d'équité procédurale. La décision rendue à cet égard par la Régie donne raison à l'AQCIE sur toute la ligne, les arguments d'HQT étant tous rejetés. Cette décision l'oblige donc à déposer une demande tarifaire pour l'exercice 2013-2014, dont nous attendons une réduction des tarifs pouvant atteindre 0,5 %.



In Memoriam

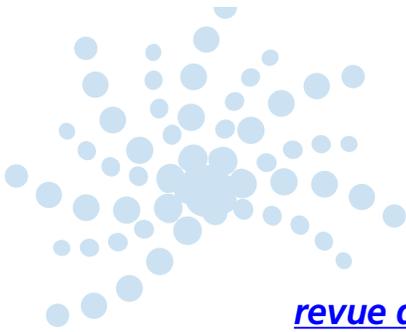
M. Jean-Paul Théorêt

**Président de la
Régie de l'énergie**

Le 6 mars dernier s'éteignait Jean-Paul Théorêt, président de la Régie de l'énergie. D'abord homme d'affaires et député, il a ensuite amorcé en 1990 une carrière remarquable dans le domaine de la réglementation en occupant un poste de régisseur à la Régie du gaz naturel du Québec. En 1999, il a été nommé membre de l'Office national de l'énergie dont il est devenu le vice-président en 2003. Il a occupé ce poste jusqu'à sa nomination comme président de la Régie de l'énergie en 2005, poste qu'il a occupé jusqu'à son récent départ, en février dernier.

L'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité tient à souligner la compétence, le courage et la détermination dont M. Théorêt savait faire preuve, tout comme son ardeur infatigable au travail. Il aura largement contribué à faire de la Régie de l'énergie le tribunal bien établi, crédible et efficace que l'on connaît aujourd'hui. Nous tenons à rendre hommage non seulement aux qualités professionnelles de M. Théorêt, mais aussi à ses qualités humaines qui en faisaient une personne d'exception. Nos pensées l'accompagnent, ainsi que les personnes qui lui étaient chères.

Luc Boulanger
Directeur exécutif
Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité



**L'AQCIÉ vous offre ses réflexions
sur l'actualité énergétique.**

**Visitez régulièrement notre
[revue de presse commentée](#) ou la page d'accueil de
notre site Internet, à l'adresse aqcie.org.**

Nous y traitons brièvement des sujets qui vous intéressent, au gré de l'actualité !





L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ

1010 rue Sherbrooke Ouest, Bureau 1800
Montréal (Québec) H3A 2R7

Téléphone : 514 350-5496
Télécopieur : 514 286-6078

www.aqcie.org